



Gestion financière

EVOLUTION

CHANGER POUR LA M57



❖ Contexte

- La norme comptable M57 a pour vocation de simplifier la lecture des budgets des entités publiques, en adoptant un format unique aux différents niveaux : commune, département, et région.
- Les collectivités territoriales ont jusqu'à 2024 pour basculer leurs budgets M14 en M57. Cela concerne les budgets principaux, mais aussi les budgets d'Association foncière ou les CCAS.
- Elle ne concerne pas les budgets M4x (M4, M49, etc), ni les budgets M22.
- Si vous suivez cette procédure, c'est que vous avez pris, en accord avec votre SGC, une délibération choisissant d'adopter la norme comptable M57 à la place de la norme M14, de façon anticipée et définitive.

❖ Prérequis techniques

- Cette fiche de procédure nécessite la version 16.50.00.03 minimum du logiciel de gestion financière.
- Le menu de lancement des logiciels Berger-Levrault indique la version en fin de ligne :



- Si la dernière version de votre logiciel n'est pas installée, l'indicateur en début de ligne peut avoir un symbole de « ! » dans un rond bleu au lieu du « V » dans un rond vert : la mise à jour est disponible, et Berger-Levrault vous proposera de l'installer au démarrage du logiciel.



- Si vous n'êtes pas en bonne version, et que vous n'avez pas l'option de lancer l'installation de la mise à jour, merci de nous contacter.

❖ Précautions

- Depuis l'accueil du logiciel, rendez-vous dans le menu « Configuration », qu'il faut agrandir.
- Dans le cadre « Maintenance », lancez une « Sauvegarde de vos données ».
- L'opération crée un point de retour que nous pourrons utiliser pour restaurer vos données. Idéalement, notez la date et l'heure à laquelle vous lancez l'opération.

❖ Sommaire

- [Clôture des exercices antérieurs](#) Page 3
- [Créer l'exercice 2024 en norme M57](#) Page 5
- [Vérifier et corriger les correspondances d'articles](#) Page 7
- [Mise à jour de l'inventaire](#) Page 10
- [Contrôler vos durées d'amortissement](#) Page 12
- [Mettre à jour les liaisons informations pour la norme M57](#) Page 13

❖ Clôture des exercices antérieurs

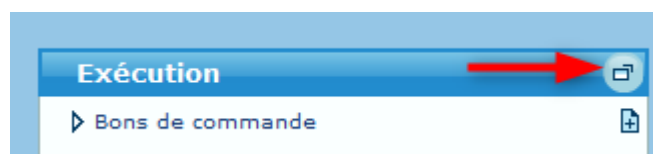
- Les opérations de fin d'année ont pour vocation d'aider la transition entre deux exercices comptables. Le logiciel vous accompagne à travers diverses étapes, qui culminent par la clôture de l'exercice.
- Une partie des articles de votre norme budgétaire change chaque année, et avec eux, les familles d'immobilisation qui pourraient y être attachées. Lorsqu'une de ces familles évolue entre deux exercices, le logiciel met à jour de vos fiches de bien. Toutefois, pour ne pas impacter les écritures d'amortissements, il n'effectue cette bascule qu'à partir du moment où vous aurez terminé toutes les opérations sur un exercice, c'est-à-dire le moment où vous clôturez l'exercice.
- Depuis l'accueil du logiciel, dans le cadre « Organisation », vous trouverez le menu « Exercices ». Dans ce menu, décochez la case « Uniquement les exercices courants » située en haut à gauche.



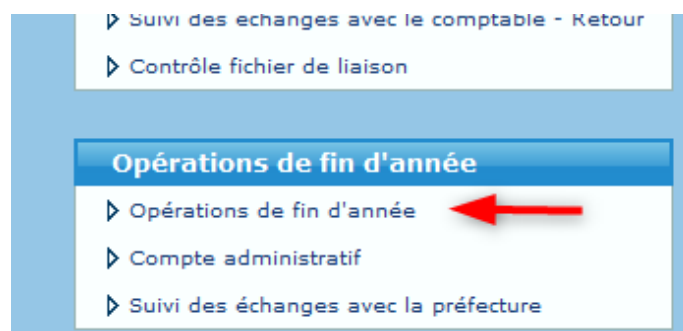
- La colonne « Etat » des exercices antérieurs à l'exercice 2023 doivent indiquer « **Clos** » pour les futurs budgets M57.

Exercice	Norme	Etat
2017	M14 - Communes, EPCI et SIVU entre 500h et ...	Compte administratif arrêté
2018	M14 - Communes, EPCI et SIVU entre 500h et ...	Compte administratif arrêté
2019	M14 - Communes, EPCI et SIVU entre 500h et ...	Ouvert
2020	M14 - Communes, EPCI et SIVU entre 500h et ...	Ouvert
2021	M14 - Communes, EPCI et SIVU entre 500h et ...	Ouvert

- Si ce n'est pas le cas, il faudra aller dans le menu « Exécution », depuis l'accueil du logiciel.



- Vous y trouverez l'accès au menu des « Opérations de fin d'année ».



- Dans ce menu, en cliquant sur le texte en noir en haut de l'écran, vous pourrez sélectionner l'exercice, puis le budget à corriger.

Contexte de travail

Collectivité	Budget

Exercice 2021

Appliquer ce contexte automatiquement aux prochains écrans ouverts
 Appliquer ce contexte à l'écran en cours seulement

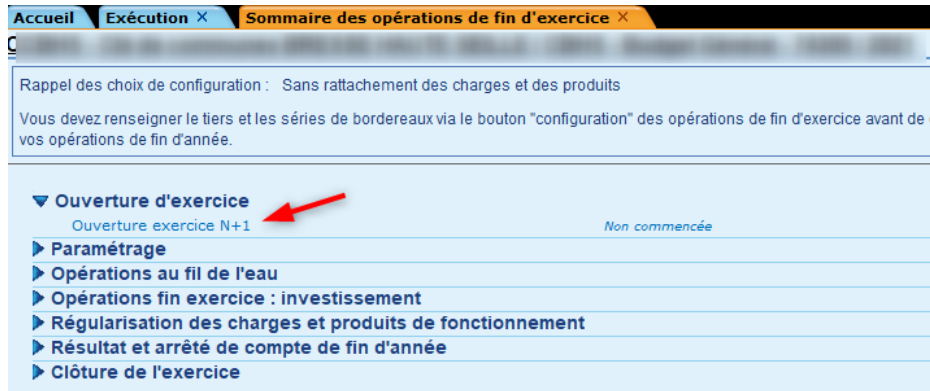
- Pour chaque exercice qui n'était pas clôturé, vous devrez donc vérifier, et valider si nécessaire chacune des étapes suivantes, dans cet ordre :
 - Arrêté de la section d'investissement
 - Arrêté de la section d'exploitation
 - Compte de gestion
 - Compte administratif
 - Clôture de l'exercice.

- ▶ Ouverture d'exercice
- ▶ Paramétrage
- ▶ Opérations au fil de l'eau
- ▼ Opérations fin exercice : investissement
 - 1 Arrêté de la section d'investissement Terminée
 - Gestion des reports
 - Report des crédits disponibles
 - Transfert des restes à réaliser
- ▼ Régularisation des charges et produits de fonctionnement
 - 2 Arrêté de la section de fonctionnement Terminée
 - Services faits
 - Droits acquis
 - Charges constatées d'avance Non commencée
 - Produits constatés d'avance Non commencée
 - Répartition des charges sur plusieurs exercices
- ▼ Résultat et arrêté de compte de fin d'année
 - 3 Arrêté du compte de gestion Terminée
 - Arrêté du compte administratif Terminée
 - Affectation définitive du résultat
- ▼ Clôture de l'exercice
 - 4 Clôture de l'exercice

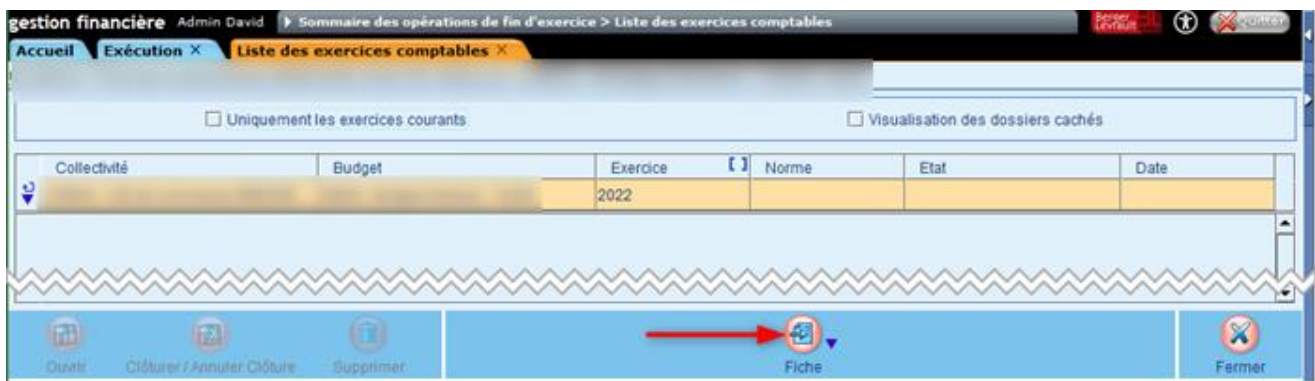
- Il n'est pas nécessaire de lancer à nouveau l'« Affectation définitive du résultat ».

❖ Créer l'exercice 2024 en norme M57

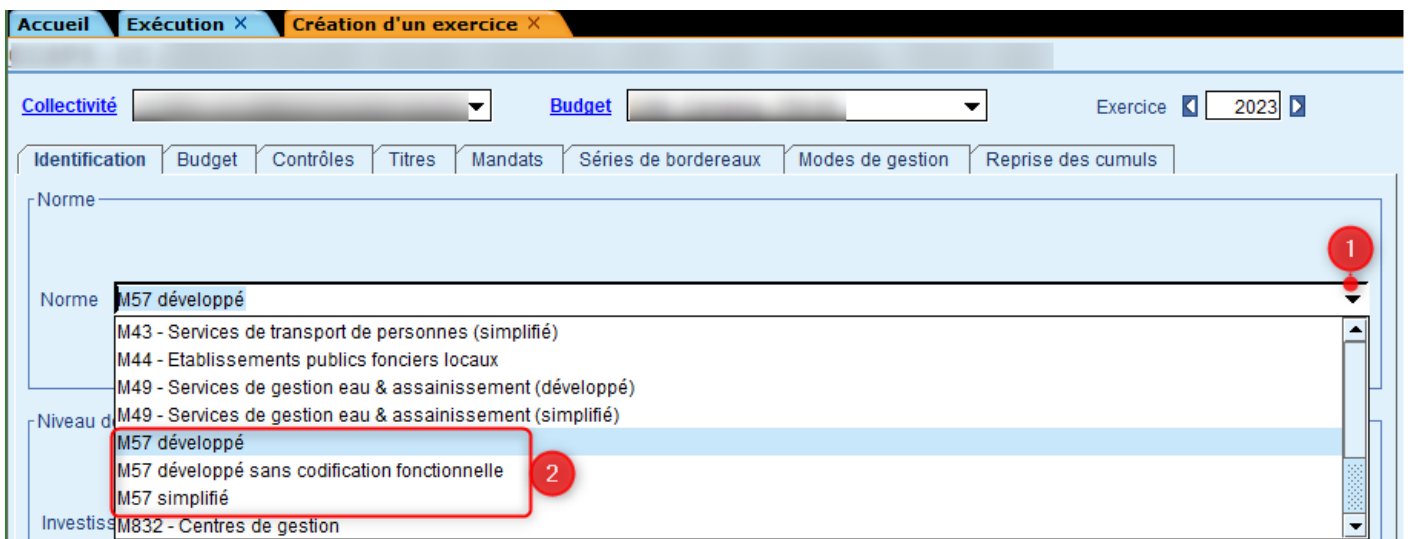
- Après avoir vérifié que tous les exercices antérieurs soient clos, nous pourrons ouvrir l'exercice 2024.
- Agrandissez à nouveau le menu « Exécutions », et retournez dans les « Opérations de fin d'année », et sélectionnez cette fois l'exercice 2023 du budget à basculer.
- Développez la ligne « Ouverture d'exercice », et cliquez ensuite sur « Ouverture exercice N+1 ».



- Le tableau qui s'affiche sera vide si vous n'avez pas déjà ouvert l'exercice 2024. Pour créer le nouvel exercice, cliquez sur le bouton « Fiche », en bas de l'écran.



- Le logiciel récupérera le paramétrage de l'exercice précédent, qu'il suffira de mettre à jour.
- Dans l'onglet « Identification », modifiez la norme utilisée pour l'exercice 2024

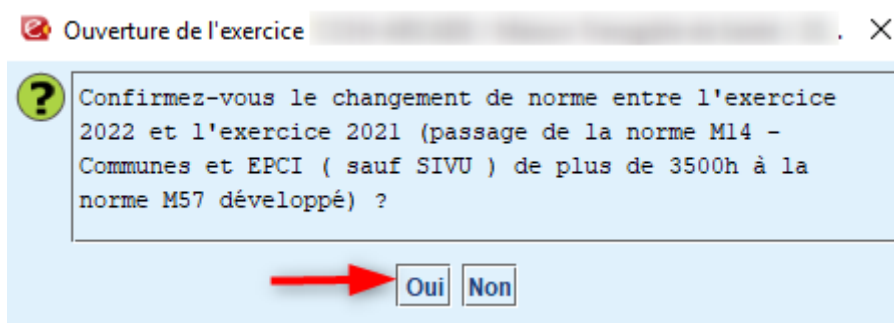


➤ **La DGFIP recommande d'adopter la norme « M57 développée sans codification fonctionnelle », quel que soit le niveau d'origine de la norme M14 de votre budget.**

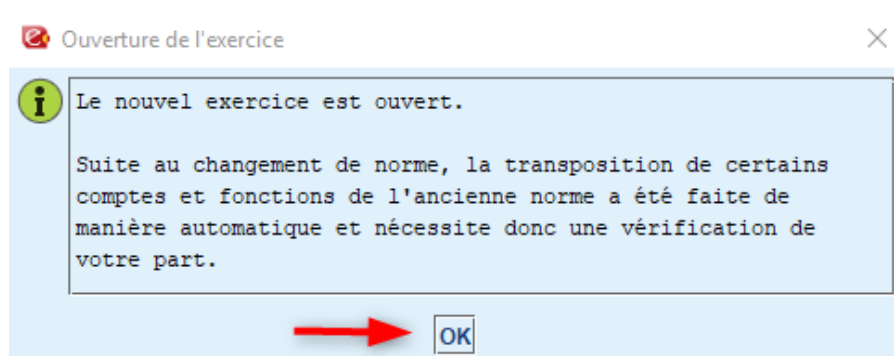
- Il existe deux exceptions :
 - Pour les budgets M14 qui utilisaient les codes fonctions, la norme « M57 développé ».
 - Les Associations foncières devront choisir la norme « M57 abrégé (<3500 hab.) ».
 - En cas de doute, contactez votre Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL).

➤ Après avoir « Enregistrer » en bas de l'écran, le logiciel demandera confirmation.

La capture d'écran ci-dessous date de l'année dernière : votre version devrait afficher ici la mention de 2023-2024.



➤ Après un temps de traitement (qui peut être long), le logiciel confirmera la fin de l'opération.



➤ **La norme M57 est maintenant activée pour ce budget, pour l'exercice 2024.**

- Si votre délibération d'adoption de la norme M57 précise que vous utiliserez dès 2024 le « Compte Financier Unique » (CFU), vous devrez activer l'option correspondant dans l'onglet « Budget » de la fiche « Exercice » de 2024.

- De plus, si le conseil prévoit d'allouer à votre élu un pourcentage limite de modifications sans avoir besoin de réunir le conseil, saisissez le ici. On parle alors de « fongibilité des crédits ».
- La bascule de norme n'est toutefois pas entièrement terminée : certains cas particuliers restent à résoudre, en particulier concernant l'inventaire de votre budget.

❖ Vérifier et corriger les correspondances d'articles

- Qui dit changement de norme comptable, dit changement d'articles. Les changements les plus simples ne demanderont pas d'intervention de votre part. Certains articles ont toutefois été simplifiés, ou au contraire décomposés de façon différente en M57, par rapport à la M14.
- La DGFIP a déjà fourni sur le [site des Collectivités locales](#) un [tableau de transposition](#) permettant aux éditeurs de connaître les correspondances entre les articles de la M14, et ceux de la M57.
- Vous allez cependant devoir retrouver et vérifier les cas « particuliers » :
 - Les cas où l'article M14 est subdivisé en M57,
 - Les cas où aucune correspondance n'a été signalée.
- Après l'ouverture de l'exercice 2024 en M57, le logiciel vous proposera d'ouvrir le menu ci-dessous.

- Si vous ressortez du menu avant la fin du traitement, vous retrouverez celui-ci dans le menu « Organisation », cadre des « Opérations exceptionnelles », option « Changement de norme comptable ».

- Définir correctement à cette étape les correspondances d'articles entre les exercices permet une bonne initialisation des inscriptions budgétaires lors de la saisie du nouveau budget (si vous utilisez l'option), mais aussi de définir de façon globale les nouvelles familles d'immobilisation de vos biens.
- Certains de ces choix dépendent entièrement de votre collectivité, et des types de biens qui composent son patrimoine, si bien que nous ne pouvons pas vous proposer une solution toute faite.
- Pour identifier les cas de subdivision, il faut demander au logiciel de vous afficher les cas avec « Choix multiple », en saisissant « Oui » dans la zone orange de recherche en première ligne du tableau.
- Pour chaque article M14 (visibles dans la colonne « Ancienne valeur »), vous pourrez choisir la correspondance la plus pertinente pour votre budget dans la colonne « Nouvelle valeur proposée ».

Accueil Exécution x Modification d'un exercice x Transposition comptable x

Désignation : Changement de norme M14 - SIVU, référence plus de 3500h -> M57 développé
 Date de modification : 07/07/2021

Ancienne norme comptable : M14 - SIVU, référence plus de 3500h
 Nouvelle norme comptable : M57 développé

Type de données à traiter : []

Nombre de changements : Total 1068, A régulariser 5

Uniquement les comptes (fonctions) utilisés

Collectivité []	Budget []	Type d... []	Utilisation []	Ancienne valeur	Nouvelle valeur proposée	Dernière... [] affectée	Choix multiple []	Incidence [] sur l'exerc...
							Oui	
		Compte util...	I-D/R-OES-OIS...	21758 - Autres installations, m...	21758 - Autres installations, m...	21758 - D-R - ...	Oui	0
		Compte util...	I-D/R-OES-OIS...	21782 - Matériel de transport	217821 - Matériel de transport f...	217821 - D-R - ...	Oui	0
		Compte util...	I-D/R-OES-OIS...	21783 - Matériel de bureau et ...	217831 - Matériel informatique ...	217831 - D-R - ...	Oui	0
		Compte util...	I-D/R-OES-OIS...	21784 - Mobilier	217841 - Matériel de bureau et ...	217841 - D-R - ...	Oui	0
		Compte util...	I-D/R-OES...	28158 - Autres installations, m...	28158 - Amort. autres installati...	28158 - D-R	Oui	0
		Compte util...	I-D/R-OES-OIS...	2184 - Mobilier	21841 - Matériel de bureau et ...	281561 - D-R - Amort. matériel roulant		
		Compte util...	I-D/R-OES-OIS...	2188 - Autres immobilisations ...	2188 - Autres immobilisations ...	281568 - D-R - Amort. autre matériel et outillage incen		
		Compte util...	I-D/R-OES-OIS...	21731 - Bâtiments publics	217311 - Constructions bâtime...	281571 - D-R - Amort. matériel ferroviaire		
		Compte util...	I-D/R-OES-OIS...	21732 - Immeubles de rapport	217321 - Constructions immeu...	281572 - D-R - Amort. matériel technique scolaire		
		Compte util...	I-D/R-OES-OIS...	2181 - Installations générales, ...	2181 - Installations générales, ...	2815731 - D-R - Amort. matériel roulant		
		Compte util...	I-D/R-OES-OIS...	2182 - Matériel de transport	21821 - Matériel de transport fe...	2815738 - D-R - Amort. autre matériel et outillage de v		
						281578 - D-R - Amort. autre matériel technique		
						28158 - D-R - Amort. autres installations, matériel et o		

Ligne 45 sur 308

- Après discussion avec la DGFIP, voici une liste des propositions pour les correspondances les plus courantes

Ancienne valeur	Nouvelle valeur	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
6871	6811	678	65888
6875	6815	7788	75888
6876	6816	7785	7761
2161	21621	7875	7815
2162	21621	7876	7815
2168	21621	797	791

- En cas de doute sur un article, contactez votre Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL).
- Il sera possible de revenir dans ce menu pour corriger les choix effectués à tout moment.

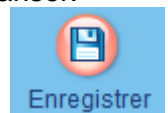
- En plus des cas à « choix multiples vous devrez contrôler les correspondances qui ont un impact sur vos éditions. Le nombre de ces correspondances est le total des « A régulariser ».

- Pour identifier les lignes concernées, saisissez « AREG » dans la zone de filtre de la colonne « Dernière ... affectée », puis cherchez les valeurs différentes de 0 dans la colonne « Incidence sur l'exercice ». Vérifiez pour chacune qu'une « nouvelle valeur proposée » soit bien sélectionnée.

- Si vous cliquez sur l'une de ces lignes, le logiciel vous affichera en bas de l'écran les comptes liés.

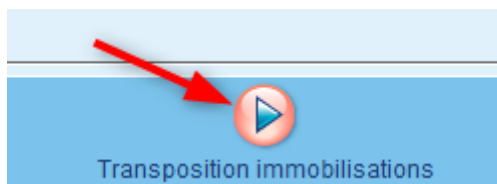
- A la fin du traitement, il ne doit idéalement plus rester de correspondances à régulariser.

- **IMPORTANT** : Pensez à cliquer sur le bouton Enregistrer pour valider vos choix.



❖ Mise à jour de l'inventaire

- Dans le menu de mise en correspondance des articles, vous disposerez d'un bouton permettant de vérifier de façon plus précise les nouvelles affectations de famille d'immobilisation de vos biens.



- Cette opération peut être poursuivie à une date ultérieure à l'ouverture de l'exercice 2024. Notez que si vous ne l'avez pas effectuée avant la génération de vos annexes budgétaires du BP 2024, celles-ci pourraient être faussées !
- Un tableau regroupant vos biens les plus sensibles, triés par famille d'immobilisation M14 vous permettra de contrôler les changements prévus.

Famille d'immobilisation											Type	Situation
<input type="text"/>											<input type="radio"/> Amortissables <input type="radio"/> Non amortissables <input checked="" type="radio"/> Les deux	<input type="radio"/> Simulés <input type="radio"/> Réels <input checked="" type="radio"/> Les deux
<input checked="" type="checkbox"/> Uniquement les familles avec comptes multiples sur la nouvelle norme												
Ancienne famille	Sélectionner	N° inventaire	Code	Désignation	Date d'entrée	Valeur initiale	Ancien compte d'acquisition	Compte d'acquisition proposé	Nouvelle famille	Compte d'acquisition spécifique		
2132 Constructions - Bâti...	<input type="checkbox"/>					5 488 857,39 €						
2135 Inst. générales, agencem. am.	<input type="checkbox"/>					11 283,86 €						
2161 Oeuvres et objets d'art	<input type="checkbox"/>					82 206,11 €						
2162 Matériel de transport	<input type="checkbox"/>					369 264,83 €						
2183 Matériel de bureau et matériel...	<input type="checkbox"/>					702 344,85 €						
2184 Mobilier	<input type="checkbox"/>					369 362,45 €						
23 Immobilisations en cours	<input type="checkbox"/>					9 024 824,59 €						
276 Autres créances immobilisées	<input type="checkbox"/>					311 435,70 €						
	<input type="checkbox"/>	90004219430431	2016-112	AVANCE DE TRESORERIE AU BU.	11/08/2016	40 000,00 €	27638 - Autres établissements pu.	27638 - Créances sur autres établi.	276	Autres créances immobilisées		
	<input type="checkbox"/>	BC1121984ICREANGPTCOLL1	1984-16	ECLAIRAGE PUBLIC	31/12/1984	102 331,71 €	276351 - GFP de rattachement	276351 - Créances sur GFP de rat.	276	Autres créances immobilisées		
	<input type="checkbox"/>	BC112CREANCESDIV	1985-6	CREANCES DIVERSES MOREZ	31/12/1985	164 420,73 €	27638 - Autres établissements pu.	27638 - Créances sur autres établi.	276	Autres créances immobilisées		
	<input type="checkbox"/>	BC1132003M49/3	2005-98	ASSAINISSEMENT PRET	01/01/2005	4 683,26 €	27638 - Autres établissements pu.	27638 - Créances sur autres établi.	276	Autres créances immobilisées		
						16 359 579,78 €						

- Vous pouvez demander à afficher TOUS vos biens en décochant la case « Uniquement les familles avec comptes multiples sur la nouvelle norme » qui se trouve en haut à gauche.

Uniquement les familles avec comptes multiples sur la nouvelle norme

- Si la nouvelle famille n'est pas correcte pour un ou plusieurs biens, sélectionnez les biens partageant la même future affectation (en cochant dans la colonne « Sélection » pour chacune ligne concernée) puis cliquez sur le bouton « Modifier les imputations » en bas de l'écran.



- Dans la fenêtre qui s'ouvrira, choisissez la nouvelle famille d'immobilisation désirée, et le logiciel complétera ensuite les différents comptes, si une solution unique existe. Si plusieurs options sont disponibles, vous devrez sélectionner pour chaque type de compte l'imputation correcte.
- Sélectionnez les fonctions dont vous avez besoin, si c'est pertinent pour votre budget.

Modification imputation

Famille d'immobilisation 1

Comptes

Acquisition du bien 2 Amortissement

Imputation définitive Dotations aux amortissements

Dotations exceptionnelle

Fonctions

Mouvements réels 3

Mouvements d'ordre

4

Valider Annuler

- En cas de doute sur le choix d'une famille d'immobilisation, consultez votre Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL).
- Après validation de cette fenêtre, le tableau sera mis à jour, et tous les biens « sélectionnés » en même temps recevront les imputations et les fonctions choisies !
- Répétez ce cycle autant de fois que nécessaire jusqu'à être satisfait des affectations de vos biens.
- Tant que vous n'aurez pas cliqué sur le bouton « Valider la transposition », situé en bas à gauche de l'écran, vos choix ne seront pas appliqués à vos fiches de bien.



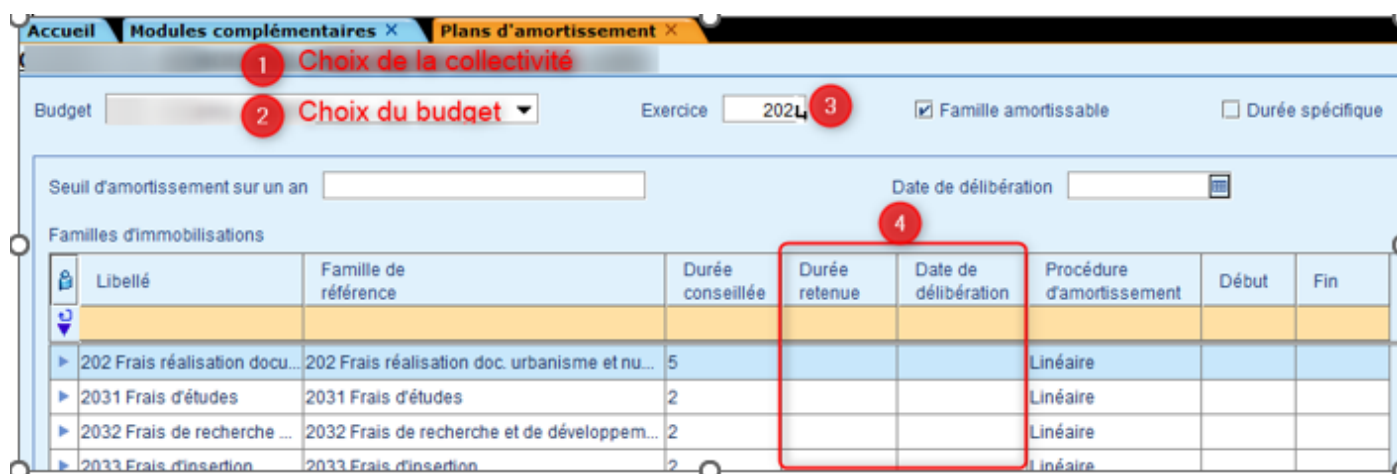
- Vous pouvez ressortir de ce menu (via le bouton « Fermer » ou le bouton « Etape précédente : Transposition comptable ») sans valider la transposition : le logiciel conservera tous vos choix en mémoire, et vous pourrez terminer l'opération ultérieurement.
- **Attention** : votre logiciel n'autorisera la validation de la transposition qu'une seule fois.
- En cas d'erreur, dirigez-vous vers le menu « Immobilisations », où vous devrez rentrer dans la fiche du bien pour corriger sa famille d'immobilisation, puis ses imputations.
- Une fois la transposition des articles et des biens terminées, vous aurez fini la bascule vers la M57 !

❖ Contrôler vos durées d'amortissement

- L'amortissement est un mécanisme comptable utilisé pour financer le renouvellement de biens dont la durée de vie est limitée. Cette durée de vie, aussi appelée durée d'amortissement, est définie réglementairement, mais peut être modifiée par une collectivité pour chaque classe d'amortissement par délibération.
- Les collectivités de moins de 3500 habitants n'ont pas l'obligation d'amortir leurs biens à l'exception de certains sujets : les subventions versées, les comptes 204xxx, etc...
- En M14, l'amortissement débutait au début de l'exercice suivant l'acquisition ou la fin des travaux.
- En M57, l'amortissement débute dès la date d'acquisition du bien, avec un prorata temporis pour la 1^{ère} année. Cette règle peut être abrogée par délibération, pour maintenir le même fonctionnement qu'en M14. **Contactez votre Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) pour plus d'informations.**
- Si votre collectivité pratique l'amortissement des biens, nous vous recommandons de vérifier les durées d'amortissement utilisées par votre logiciel, en particulier après le changement de norme. Pour cela, depuis l'accueil du logiciel de Gestion financière, agrandissez le bloc « Modules complémentaires », où vous trouverez le cadre « Immobilisations ». Cliquez ensuite sur l'outil « Plans d'amortissement »



- Choisissez la collectivité que vous souhaitez contrôler. Les CCAS et les associations foncières sont des collectivités distinctes des communes, régies par des délibérations distinctes.

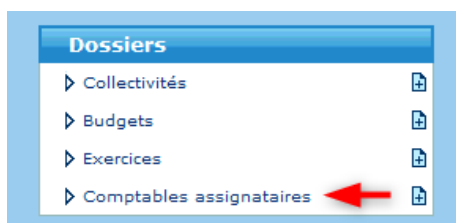


Libellé	Famille de référence	Durée conseillée	Durée retenue	Date de délibération	Procédure d'amortissement	Début	Fin
202 Frais réalisation docu...	202 Frais réalisation doc. urbanisme et nu...	5			Linéaire		
2031 Frais d'études	2031 Frais d'études	2			Linéaire		
2032 Frais de recherche ...	2032 Frais de recherche et de développem...	2			Linéaire		
2033 Frais d'insertion	2033 Frais d'insertion	2			Linéaire		

- Le logiciel vous proposera par défaut le dernier exercice ouvert, mais vous pouvez modifier l'année pour voir les durées utilisées sur les exercices précédents.
- Pour chaque famille, l'outil affichera la durée recommandée. Si vous avez délibéré pour une durée d'amortissement différente, saisissez là dans la colonne « Durée retenue », et ajoutez la « Date de délibération » correspondante.

❖ Mettre à jour les liaisons informations pour la norme M57

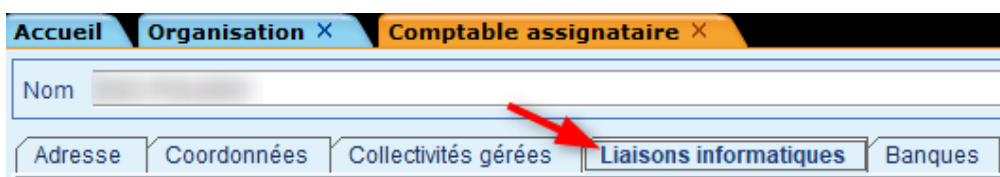
- Maintenant que l'exercice est créé, il nous faut configurer les protocoles d'échange pour la M57.
- Depuis l'accueil du logiciel de Gestion financière, agrandissez le menu « Organisation ».
- Cliquez ensuite sur « Comptable assignataire »



- Double-cliquez sur la ligne de votre comptable assignataire (ou SGC) actuel.

Accueil Organisation X Liste des comptables assignataires X					
N° codique	Nom	Adresse	Cedex	Code Postal	Ville
Exemple					
039019	SGC POLIGNY	4 PLACE DU CHAMP DE FOI...		39802	POLIGNY

- Rendez-vous dans l'onglet « Liaisons informatiques ».



- Vous trouverez en dessous une liste des protocoles activés pour les différents « Normes comptables » utilisées actuellement dans votre gestion financière.

Adresse Coordonnées Collectivités gérées Liaisons informatiques Banques						
Protocoles	Normes comptables	Equipement informat...	Support	Début	Fin	
▶ PES	M14 - Communes et EPCI...	Hélios	Tiers de télétransmission	2021		
▶ INDIGO	M14 - Communes et EPCI...	Hélios	Disque	2021		
▶ PES	M14 - SIVU, référence plu...	Hélios	Tiers de télétransmission	2021		
▶ INDIGO	M14 - SIVU, référence plu...	Hélios	Disque	2021		
▶ PES	M49 - Services de gestion ...	Hélios	Tiers de télétransmission	2021		
▶ INDIGO	M49 - Services de gestion ...	Hélios	Disque	2021		
▶ PES	M57 développé sans codif...	Hélios	Tiers de télétransmission	2022		
▶ INDIGO	M57 développé sans codif...	Hélios	Disque	2022		
+						

- Ne modifiez pas le paramétrage des autres normes.
- En particulier, ne pas mettre de date de fin pour l'instant pour les normes comptables qui ne seront plus utilisées en 2024, au cas où vous auriez encore besoin d'envoyer des flux à votre SGC après le 1er Janvier pour votre exercice 2023.

- Pour chaque version de la M57 que vous avez configuré pour vos exercices 2024, nous allons ajouter deux lignes à la liste des protocoles déjà configurés.
- Pour ajouter une ligne, cliquez sur la case blanche à côté du « + », dans la colonne « Protocoles ».
- Vous devrez ensuite compléter un cadre situé en dessous du tableau.
- **Choisissez en « Norme comptable » la norme M57e choisie dans votre fiche Exercice.**
- Si vous avez créé des exercices 2023 en M57 avec des versions différentes (ex : M57 développé sans codification fonctionnelle pour le budget communal, et M57 abrégé pour un budget AF), il faudra ajouter une ligne PES et une ligne INDIGO pour chaque NOMENCLATURE déployée.
- Pour le protocole « PES », cela devrait ressembler à :

- Ne cochez « PES soumis à signature » que si vous avez une signature électronique. Pour la case « Support », choisissez alors « Tiers de télétransmission ».
- Si vous n'avez pas de signature électronique, choisissez « Disque » ou « Portail DGFIP » comme support. Vous devrez alors sélectionner un dossier de « Destination » pour les fichiers générés.
- Pour le protocole « INDIGO », utilisé pour les fichiers INVENTAIRE, cela devrait ressembler à :

- Choisissez « Disque » ou « Portail DGFIP » pour INDIGO, comme expliqué plus haut.
- Vous pouvez utiliser la ligne M14 avec le même protocole comme modèle en cas de doute sur le dossier de destination, ou le support à utiliser.